

CONTRÔLE DE LA PESTE PORCINE AFRICAINE DANS L'UE

Le rôle clé des chasseurs

La peste porcine africaine (PPA) est une maladie infectieuse dévastatrice, généralement mortelle, chez les porcs et les sangliers, pour laquelle il n'existe aucun vaccin.

Les conséquences de la maladie affectent:

1. les exploitations agricoles et l'économie:

- le virus tue les animaux;
- les pertes économiques pour les agriculteurs de l'UE sont aggravées par les perturbations touchant le commerce international des animaux et de la viande;
- pertes économiques pour les chasseurs.

2. la faune et la chasse:

- les populations de sangliers peuvent diminuer de manière significative, voire disparaître, à cause de la maladie;
- la chasse peut être limitée ou même interdite dans certaines zones infectées (y compris la collecte de carcasses et de trophées).

Le secteur porcin est l'un des secteurs agricoles les plus importants sur le plan économique dans l'UE.

Il représente **8,5%** de la production totale de l'industrie agricole de l'UE, soit la part la plus importante de tous les secteurs de la viande.

La viande de porc représente **50%** de la production totale de viande de l'UE.

La viande de porc est la viande la plus exportée de l'UE: elle représente **58%** de l'ensemble des exportations de viande de l'UE.

Les chasseurs peuvent faire la différence - en bien ou en mal - car ils sont en mesure d'enrayer ou au contraire de favoriser la propagation de la maladie.



Transmission et propagation de la maladie

La **transmission** peut se faire par contact direct entre porcs ou sangliers en bonne santé et porcs ou sangliers infectés (morts ou malades). Toutefois, **les êtres humains et en particulier les chasseurs peuvent contribuer à transmettre la maladie (même sans être eux-mêmes contaminés)** en:

- entrant en contact avec des animaux infectés et des cadavres (carcasses);
- ayant un contact avec tout objet contaminé par le virus (par exemple, vêtements, véhicules, autres équipements);
- en nourrissant les animaux avec de la viande ou des produits carnés provenant d'animaux infectés (par exemple des saucisses ou de la viande crue) ou des déchets contenant de la viande infectée (déchets de cuisine, aliments pour animaux, y compris abats).

Les chasseurs ont un rôle clé à jouer

L'UE et les autorités nationales des pays touchés prennent des mesures pour contrôler et éradiquer la maladie, mais une meilleure **coopération avec les chasseurs (et leurs associations) et avec les agriculteurs (et leurs associations)** est essentielle.

Les chasseurs surveillent l'état de santé des animaux sauvages et jouent un rôle clé dans la protection de la santé animale, y compris celle des animaux domestiques.

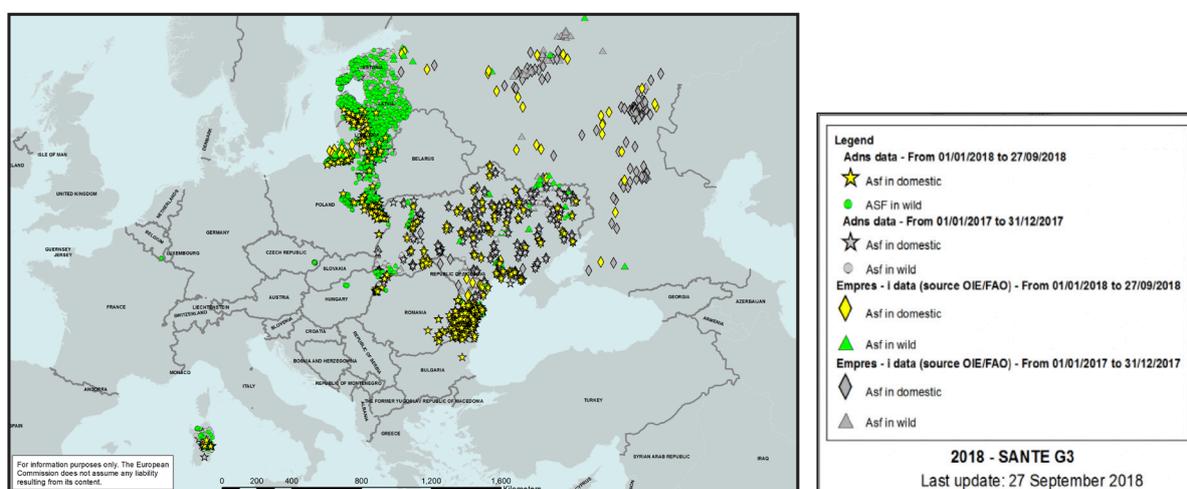
Si vous observez un comportement inhabituel chez un sanglier ou, cas le plus probable, si vous trouvez un animal mort, il convient d'envisager la possibilité d'une infection par la peste porcine africaine (en particulier dans les zones infectées ou les zones à risque).

Lorsque vous allez à la chasse, en particulier dans les zones considérées à risque, il convient de:

- ▶ coopérer avec l'autorité compétente pour trouver et signaler les carcasses de sangliers;
- ▶ nettoyer et désinfecter votre équipement, vos vêtements, votre véhicule et vos trophées sur place et toujours avant de quitter la zone;
- ▶ procéder à l'éviscération du sanglier dans la zone d'habillage désignée du terrain de chasse;
- ▶ contribuer à la réduction progressive de la densité en sangliers dans les zones qui ne sont pas encore touchées par la maladie, y compris par la chasse ciblée des femelles adultes et sub-adultes;
- ▶ Durant toute l'année, ne pas nourrir de sanglier.

* Il convient de vérifier les dispositions spécifiques communiquées par l'autorité nationale.

Quelles sont les zones à risque et quels pays de l'UE sont concernés?



*Système de notification des maladies animales (SNMA) https://ec.europa.eu/food/animals/animal-diseases/not-system_en

Que font les autorités compétentes de l'UE et des États membres?

L'UE a élaboré une **stratégie pour la peste porcine africaine** et un **cadre législatif solide** pour aider à contrôler et à éradiquer la peste porcine africaine, notamment par des **mesures de régionalisation ciblées** qui mettent l'accent sur les modalités de contrôle et la prévention de la propagation de la maladie (en vue de protéger les zones indemnes) nécessitant notamment la coopération des chasseurs. Cette stratégie repose sur des éléments scientifiques fournis par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA).

Le budget de l'UE pour la prévention et l'éradication de la maladie s'établit à **59,8 millions d'EUR** pour la période 2013-2018. L'UE assure les travaux de coordination avec les États membres et coopère avec les pays voisins de l'Est.



Pour plus d'informations:

https://ec.europa.eu/food/animals/animal-diseases/control-measures/asf_en#description.

En savoir plus sur la PPA: <http://asf-referencelab.info/asf/en/the-disease>

@Food_EU

